

LES MASTERS

SCIENCES PO GRENOBLE
2014/2015

DIRECTION DE PROJETS CULTURELS

*Spécialité du Diplôme national de master
« Politiques publiques et changement social »*

/// PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Les formations universitaires aux métiers de la culture se sont développées au cours des années 1980 et 1990. Elles avaient pour but de favoriser la professionnalisation de la gestion des équipements et des manifestations dans des domaines variés, qu'il s'agisse du patrimoine, du spectacle vivant, des arts plastiques, de la lecture publique ou des industries culturelles.

Elles répondaient aussi à un intérêt de plus en plus vif de nombreux étudiant(e)s pour les professions qui s'étaient progressivement développées autour des activités artistiques (production, diffusion, médiation, communication). La spécialité de master «Direction de Projets Culturels», issue du DESS du même nom, est l'une des plus anciennes de ces formations, apparue d'abord en formation continue (l'option «Cadres culturels territoriaux», gérée par l'Observatoire des politiques culturelles) puis en formation initiale (l'option «Métiers de la Culture», au sein de Sciences Po Grenoble).

Depuis sa création et par ses deux options, elle a formé un nombre important d'acteurs de l'administration culturelle au sein d'entreprises ou de services de collectivités publiques. La spécificité de DPC consiste en effet à former des acteurs des politiques publiques, travaillant directement ou indirectement pour le compte de collectivités publiques et capables d'intégrer leurs interventions culturelles parmi les enjeux globaux des territoires concernés. Elle entend poursuivre cette activité en prenant en considération des changements importants intervenus dans les rapports des sociétés contemporaines aux faits de culture. Ceux-ci plaident aussi pour un réexamen des compétences nécessaires aux futurs professionnels de ce secteur.

D'une part, la production et la circulation des oeuvres subissent les effets des «nouvelles» technologiques de l'information et de la communication qui concurrencent les pouvoirs publics dans leurs velléités d'orienter le rapport des populations aux productions symboliques. Ces phénomènes (incertitudes sur la notion de «culture légitime», globalisation de la circulation des formes esthétiques, hybridation des univers culturels) transforment aussi la façon dont les groupes sociaux se composent et se décomposent. Parallèlement, l'action publique, dont les limites sont aujourd'hui de plus en plus sensibles, doit tenir compte de multiples initiatives que portent en matière culturelles des organisations de la société civile.

D'autre part, les demandes de reconnaissance des droits culturels, l'émergence d'enjeux mémoriels, la gestion de la diversité culturelle dans certains territoires urbains ou ruraux, les changements concernant nos rapport aux ressources naturelles et aux progrès techniques, l'impact des «media cultures» sur nos imaginaires, constituent autant de questions majeures dont les politiques culturelles doivent se saisir plus qu'elles ne l'ont fait jusqu'à présent. Une formation comme cette spécialité de master, inscrite au sein d'un institut d'études politiques et dans le territoire grenoblois - lui-même marqué par une longue histoire de militantisme culturel - a particulièrement vocation à traiter ces enjeux et à accompagner ainsi les mutations que connaissent les politiques publiques de la culture.

C'est le défi passionnant auquel nous nous attachons chaque année en organisant le programme de la spécialité «Direction de Projets Culturels». En recherchant parmi les professionnels de la culture, les universitaires ou chercheurs, ceux dont les compétences permettent de témoigner d'un aspect de ces transformations et de rendre compte des projets mis en oeuvre pour y faire face, nous espérons pouvoir à la fois former les futurs professionnels de ce secteur et exercer nos responsabilités à son égard.

Philippe Teillet

/// OBJECTIFS

L'essor important des activités culturelles au cours des dernières décennies est le signe du développement d'une société démocratique «de masse» et des aspirations individuelles qui l'accompagnent. La promotion de la démocratisation culturelle a guidé le développement des politiques culturelles. La préservation de la diversité culturelle, la reconnaissance des droits culturels en constituent désormais d'autres finalités légitimes. Parallèlement, la mondialisation croissante des échanges de biens, de services et d'informations (culturels notamment), la construction d'une nouvelle entité régionale - l'Union européenne -, la décentralisation et la territorialisation des politiques publiques, la déstabilisation des limites entre interventions publiques et privées, placent l'enjeu culturel dans un contexte qui dépasse les frontières établies par les Etats. Cette situation renouvelle la question des responsabilités de l'Etat et des autorités locales qui ont coproduit le développement des activités culturelles. Elle a aussi un impact sur la place de l'intervention privée («société civile» ou «organisation non gouvernementale» et marché) dans la prise en compte de l'intégralité des enjeux culturels.

Ces évolutions imposent une meilleure qualité des actions culturelles, une plus grande rigueur de leur administration et de leur gestion, et, de plus en plus, l'aptitude à articuler le volontarisme politique avec les dynamiques culturelles des sociétés contemporaines. L'un des défis les plus importants auquel seront confrontés les futurs professionnels des métiers de la culture, tant au niveau local, national ou international, sera donc de savoir prendre la mesure des dimensions à la fois politiques, sociales et territoriales des questions culturelles.

C'est pourquoi, dans le cadre d'un institut d'études politiques comme celui de Grenoble, l'objectif de l'option «Métiers de la Culture» de la spécialité «Direction de projets culturels» du Master «Politiques publiques et changement social» est de former des responsables capables de répondre à ces nouveaux défis et de satisfaire à leurs exigences.

/// ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

«Direction de projets culturels» est une formation pluridisciplinaire (science politique, histoire, sociologie, économie, gestion, communication) orientée vers les domaines culturels. Elle est structurée en modules théoriques et pratiques, se déroulant à Sciences Po Grenoble ou sur sites. Chaque année de la formation (année 1 et année 2) compte environ une vingtaine d'étudiants issus de filières très diverses et originaires de la France entière ou de l'étranger. Les deux années de la spécialité comprennent environ 500 heures d'enseignements présentiels, hors stages. Une dizaine d'enseignants assurent les cours. Plus de 50 professionnels interviennent également dans la formation. Plus de 65% du volume des enseignements est assuré par des professionnels.

Le suivi des quatre semestres de la spécialité exige un temps plein. La formation théorique dure de la mi-septembre à la fin décembre (A4) ou fin janvier (A5). La formation pratique (stage) commence ensuite pour 4 à 6 mois maximum (finissant au plus tard fin août en A4, fin septembre en A5). La résidence dans l'agglomération grenobloise est nécessaire pendant le premier semestre. Il est impossible d'occuper un emploi pendant la durée de la formation, ou de mener des études parallèles.

La formation a lieu à Sciences Po Grenoble. Certains enseignements assurés par des professionnels se déroulent au sein des équipements et lieux culturels de l'agglomération grenobloise. La pédagogie interactive s'appuie sur l'étude de cas concrets. Ceux-ci font l'objet de travaux collectifs ou individuels d'étudiants au cours de la formation.

/// CONDITIONS D'ADMISSION

Le/la candidate est un/e généraliste capable d'aborder les questions culturelles de façon large, tenant compte de leur dimension politique, dépassant les frontières de l'art et des disciplines artistiques. Il/Elle pourra dialoguer tant avec les élus, les techniciens, les artistes, les responsables culturels qu'avec les financiers ou les représentants d'autres secteurs d'intervention publiques. Intéressé/e par les enjeux culturels et politiques contemporains, il/elle est capable de formuler le sens politique et l'enjeu de société d'une politique culturelle.

Les métiers de la culture sont des professions récentes et encore faiblement institutionnalisés. Celles et ceux qui exercent aujourd'hui ces métiers proviennent d'horizons extrêmement divers. C'est pourquoi l'accès à la spécialité «Métiers de la culture» n'est pas réservé à une discipline particulière. Le recrutement s'effectue aux niveaux national et international. Les étudiants, français ou étrangers, peuvent présenter leur candidature.

Les candidats doivent principalement envisager une carrière dans les métiers relatifs à la définition et à la mise en oeuvre de politiques publiques culturelles ou à dimensions culturelles. Il s'agit donc de se situer au sein des services de collectivités publiques ou d'organismes soutenus voire constitués par elles (agences culturelles, associations mettant en oeuvre un service culturel).

◆ CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSION

Le diplôme de Sciences Po Grenoble, organisé sur cinq ans, vaut grade de master.

Le Bachelor d'études politiques est délivré à l'issue du premier cycle.

Organisé sur deux ans, le second cycle doit permettre aux étudiants d'intégrer ensuite directement le marché du travail. Il doit donc être professionnalisé et fonctionner en étroite relation avec les milieux professionnels. Les vingt spécialités de second cycle sont à la fois ouvertes aux étudiants venant du premier cycle du diplôme et à des étudiants intégrant Sciences Po Grenoble en 4^{ème} année.

→ **Admission en 4^{ème} année du diplôme**

L'accès en second cycle (4^{ème} année du diplôme) est ouvert aux étudiants titulaires d'un niveau Bac +3.

Les étudiants qui n'ont pas effectué le 1er cycle à Sciences Po Grenoble ont la possibilité de passer un concours en 4^{ème} année.

Ce concours (admissibilité sur dossier) suivi d'un entretien (admission) leur permettra d'être diplômés de Sciences Po Grenoble.

L'accès peut aussi se faire en 4^{ème} année hors concours pour l'obtention du seul diplôme National de Master.

→ **Admission en M2 dans les Diplômes Nationaux de Master**

Un accès en 5^{ème} année est possible. Il se fait sur dossier et entretien.

/// LA PREMIÈRE ANNÉE

L'accès en première année de Master (M1 ou 4^{ème} année d'IEP), est ouvert aux étudiants titulaires d'une licence dans le domaine des sciences sociales et humaines (science politique, histoire, histoire de l'art, sociologie, philosophie, sciences économiques, droit, géographie, urbanisme, AES, ...), ou titulaires d'un diplôme équivalent.

◆ LE PROCESSUS D'ADMISSION

En formation initiale, l'entrée n'est possible qu'en M1 (4^{ème} année d'IEP). Les modalités d'intégration en spécialités d'IEP et de master internationaux sont susceptibles d'évoluer en 2014-2015. Elles reposent principalement sur la présentation d'un dossier attestant du parcours des candidats, de leurs motivations et projets professionnels. Des précisions sur ce point seront fixées au début de l'année 2014 et accessibles via le site internet de Sciences Po Grenoble : <http://sciencespo-grenoble.fr/>.

→ **Les critères essentiels (lors des auditions)**

- Réalisme au projet professionnel du candidat : connaissance des métiers du secteur culturel professionnel, notamment au sein des collectivités territoriales (issue de stages ou de rencontres avec des professionnels intervenant dans le champ des politiques publiques de la culture) ; engagement (bénévole ou rémunéré) dans des activités culturelles, comme l'organisation de festivals, d'expositions ou autres manifestations, concerts... ; différents travaux, notes, mémoires rédigés au cours des études supérieures qui ont pu donner accès aux milieux professionnels et à leurs enjeux actuels.
- Qualités individuelles : l'accent sera mis en particulier sur l'esprit d'initiative et l'imagination. Ces qualités devront être mises au service d'une idée forte, susceptible de fonder un projet.
- Qualité du dossier universitaire: elle est attestée par les notes et les différents travaux réalisés.
- Connaissance de la langue anglaise.

◆ DÉROULEMENT DE LA PREMIÈRE ANNÉE

→ **Journée d'accueil**

Une journée est consacrée en début d'année à l'accueil des étudiants : conférence inaugurale par un(e) des professionnel(le) «grand témoin» sur l'avenir des métiers de la culture; témoignages d'étudiants ou d'anciens étudiants sur les expériences de stages.

→ **Le premier semestre**

Le premier semestre de la première année de Master est dédié à la fois à des enseignements présents communs aux différentes spécialités de Sciences Po Grenoble et à des enseignements spécifiques à «Direction de Projets Culturels». Les enseignements disciplinaires offerts dans le cadre du tronc commun sont diversifiés. Ils portent sur la comptabilité et l'analyse des politiques publiques, les politiques territoriales et européennes, la sociologie des organisations, le développement local, les politiques sociales, les institutions publiques et les collectivités locales en Europe les organisations internationales, ...

Le choix de ces enseignements est optionnel et s'effectue par contrat pédagogique entre l'étudiant et le responsable de la Spécialité sur la base notamment du parcours universitaire antérieur de l'étudiant. Une UE d'ouverture obligatoire destinée notamment à la préparation à l'insertion professionnelle et à l'apprentissage de la langue anglaise, complète l'offre d'enseignements du tronc commun.

Le premier semestre est également dédié à des enseignements présents spécifiques à «Direction de Projets Culturels». Ces enseignements comprennent deux unités d'enseignement de «Politiques Culturelles», ainsi qu'une UE «atelier des milieux culturels professionnels», permettant une approche concrète des professions et professionnels du secteur culturel.

→ **Le second semestre**

Le second semestre de la première année est dédié à un stage en organisation ou entreprise culturelle en France ou à l'étrangers, à la rédaction d'un mémoire universitaire (obligatoire pour les étudiants qui intègrent la première année du master sans avoir rédigé un tel mémoire au cours de leur cursus universitaire antérieur) ou à un séjour académique à l'étrangers (étudiants issus de Sciences Po Grenoble). Le stage en organisation ou entreprise culturelle en France ou à l'étranger donne lieu à un rapport. Le séjour académique à l'étranger donne lieu à une validation de crédits. Rapports de stage et mémoire sont soutenus fin juin - début juillet de l'année en cours.

/// LA SECONDE ANNÉE

L'accès en seconde année de Master (M2 ou 5^{ème} année) est ouvert aux étudiants :

- ayant validé les semestres 1 et 2 de la première année du Master
- (dans la mesure des places disponibles après la première année) et **en formation continue exclusivement**, pour les titulaires d'une maîtrise ou d'un diplôme équivalent dans les domaines des sciences humaines ou sociales (sciences politiques, histoire, histoire de l'art, sociologie, philosophie, sciences économiques, droit, géographie, AES, diplôme d'IEP en 4 ans ou d'une 4^{ème} année pour un diplôme d'IEP en 5 ans, de diplômes d'écoles de commerces, d'ingénieurs, ...) ou équivalent (VAP).

◆ CRITÈRES D'ADMISSION

- bonne connaissance de l'environnement institutionnel et de l'histoire des politiques culturelles en France
- mêmes qualités à valoriser que pour le recrutement en première année.

◆ DÉROULEMENT DE LA SECONDE ANNÉE

→ **Le premier semestre**

Le premier semestre de la seconde année est dédié à des enseignements présentiels spécifiques à la spécialité «Direction de Projets Culturels». Plusieurs types de modules sont proposés au cours de ce semestre:

- Cinq modules disciplinaires ou pratiques, de conduite de projets culturels, politiques culturelles européennes et internationales (comparées); de sociologie de l'art et de la culture, d'économie et de gestion complètent l'approche théorique et concrète des faits artistiques et patrimoniaux.
- Deux séries d'intervention, proposent en complément une sensibilisation aux milieux culturels par une appréhension concrète de la conduite de deux équipements ou services culturels, la Maison de la Culture-MC2 de Grenoble et les services patrimoniaux du département de l'Isère.
- Enfin un module d'ouverture propose un enseignement de langue : anglais obligatoire, ainsi que des interventions relatives à l'insertion professionnelle et à la gestion des ressources humaines.

→ **Le second semestre**

Le second semestre de la seconde année est dédié à un stage obligatoire de fin d'études dans une organisation culturelle en France ou à l'étranger. Ce stage donne lieu à la rédaction d'un mémoire professionnel (Master Thesis).

/// SYNOPSIS DES COURS

→ PREMIÈRE ANNÉE

Il ne s'agit ici que des enseignements de la spécialité, hors du tronc commun du master Politiques publiques et Changement Social.

◆ **POLITIQUES CULTURELLES (1)**

Sous la responsabilité de Philippe Teillet, maître de conférences de science politique.

L'objectif de ces modules est d'analyser l'histoire, les conditions et les transformations de l'action publique et privée en faveur de l'art, du patrimoine et de la culture: évolution de la représentation des notions de culture et de soutien à la culture, orientations des politiques culturelles, évolution du rôle de l'Etat et des collectivités territoriales en France et en Europe, articulation des soutiens publics et soutiens privés,

organisation et participation des professions à la conduite des politiques, approche et rôle des industries culturelles.

◆ POLITIQUES CULTURELLES (2), UNITÉ COMPRENANT 2 PARTIES PRINCIPALES:

→ Patrimoines et musées

Sous la responsabilité Jean Guibal, professeur associé à Sciences Po Grenoble, directeur du musée Dauphinois.

L'objectif est de préparer les étudiants aux modalités de gestion du patrimoine et des équipements en étroite relation avec les demandes des collectivités territoriales. Le module privilégie la notion de patrimoine au présent: «invention» et diversité actuelle des patrimoines, usages sociaux (musées, associations, centres d'interprétation,...), questions autour du patrimoine d'art contemporain (reconnaissance, conservation, restauration,...). La dimension du développement (culturel, social ou touristique) est prioritaire dans cette démarche.

→ Ateliers des milieux culturels professionnels

Sous la responsabilité de Marie Tortosa, administratrice de compagnies

L'objectif est de mettre les étudiants en relation avec les problématiques les plus actuelles du spectacle vivant et de les familiariser avec les milieux artistiques par l'organisation d'une série de rencontres.

Ceci se fait à travers des rencontres avec des professionnels de l'art et de la culture de façon à confronter les étudiants aux réalités de ces milieux.

◆ PRÉPARATION À LA RECHERCHE D'EMPLOI

L'objectif de ce module est d'aider les étudiants à préciser leur projet professionnel, à hiérarchiser et mettre en valeur leurs compétences en fonction de l'emploi visé. Il vise à définir la meilleure stratégie dans la recherche d'emploi et à sensibiliser les étudiants aux besoins de l'entreprise culturelle.

→ SECONDE ANNÉE

◆ CONDUITE DE PROJETS CULTURELS

L'objectif de ce module est d'organiser des rencontres avec des porteurs de projets culturels exposant leurs méthodes, leurs difficultés, leur métier. Les projets peuvent concerner des parcours professionnels individuels, le portage de projets d'équipements culturels au sein de collectivités territoriales, la réhabilitation culturelle de lieux patrimoniaux, le financement européen de projets, la construction de projets coopération culturelle internationale, etc.

◆ RADIOGRAPHIE D'UN SERVICE PATRIMONIAL

Sous la responsabilité de Jean Guibal, directeur du Musée Dauphinois

L'objectif de ce module est de proposer une connaissance théorique de la question du patrimoine et une approche concrète des différents équipements muséaux de l'agglomération grenobloise, ainsi que des activités et métiers des différentes catégories de personnels qu'ils accueillent. Histoire et missions des différents établissements: politiques de conservation et mise en oeuvre technique, diffusion et formation, documentation, publication... Le module est dispensé dans différents lieux patrimoniaux.

◆ SOCIOLOGIE DE L'ART ET DE LA CULTURE

Sous la responsabilité de Pascale Ancel, maître de conférences en Sociologie, Département de Sociologie, Université Pierre Mendès-France et Jean-Paul Bozonnet, maître de conférences en Sociologie, Sciences Po Grenoble.

L'objectif est d'approfondir la maîtrise des méthodes d'enquête en sciences sociales et de l'entretien en

particulier, pour l'observation scientifique des faits culturels, ainsi qu'une bonne connaissance des principaux courants de pensée en sociologie de l'art et de la culture.

◆ **RADIOGRAPHIE D'UN ÉQUIPEMENT CULTUREL: MC2**

En collaboration avec la MC2-Maison de la Culture, Grenoble. Le module a lieu à la Maison de la Culture.

L'objectif est de faire connaître de l'intérieur la vie quotidienne et l'expérience concrète d'un équipement culturel dans ses différentes dimensions artistiques, techniques et administratives. Il se compose d'une présentation de l'établissement, du projet artistique et de la programmation, d'une visite du bâtiment, de rencontres avec différents interlocuteurs des services: direction, administration, services techniques et secrétariat général. LA présence d'équipes artistiques (Centre dramatique national de Alpes - CDNA), Centre chorégraphique national de Grenoble (CCNG) au sein de l'institution.

◆ **ÉCONOMIE DE LA CULTURE**

Sous la responsabilité de Xavier Dupuis, professeur associé à l'Université Paris Dauphine, directeur du DEES «Gestion des institutions culturelles»

L'objectif de ce cours est de revenir sur l'émergence de l'économie de la culture, ses enjeux, ses limites. On y enveloppe une analyse économique de la demande culturelle. On s'interroge enfin sur les outils d'évaluation, le mode de gestion bureaucratique et le mode de régulation politique. Une part importante du cours s'appuie sur une étude de cas.

◆ **GESTION DES ENTREPRISES CULTURELLES**

Les objectifs du module, mobilisant des professionnels du secteur culturel, sont les suivants : mieux connaître l'entreprise dans son environnement socio-économique; acquérir des connaissances techniques, dans les domaines juridiques, fiscaux, sociaux et comptables; aider à la mise en place d'outils de gestion permettant d'analyser le fonctionnement de l'entreprise culturelle, afin de prévoir un programme, son financement et les méthodes de gestion adaptées à chaque projet artistique et culturel.

◆ **COMMUNICATION**

Sous la responsabilité d'Olivier Teste, Directeur de communication GL-events, Lyon

L'objectif est d'analyser les politiques de communication des institutions culturelles et de fournir les instruments méthodologiques utiles à l'élaboration d'un projet de communication. A partir de la définition d'une politique et d'une stratégie de communication, on se propose de dégager les étapes principales de la mise en oeuvre du projet, identifier les différents intervenant de la chaîne de communication et préciser leur rôle, et analyser les relations que l'institutions culturelle entretient avec ses partenaires. Evaluation à partir d'une étude de cas.

◆ **POLITIQUES CULTURELLES EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES (COMPARÉES)**

L'objectif est ici d'ouvrir les étudiants aux différents modèles de politiques culturelles, en Europe et dans le monde, aux institutions et politiques menées par la France à l'échelle internationales, à la situation culturelle des métropoles en Europe et Amérique du Nord, ainsi qu'au rôle de l'Union européenne en matière culturelle. Ce module est complété par un voyage d'études d'une semaine à Bruxelles.

◆ **MODULE D'OUVERTURE.**

L'objectif est ici de prolonger la formation en anglais et de compléter la formation des étudiants en mécénat culturel, gestion des ressources humaines, ainsi que pour la préparation de concours administratifs. Il comprend également des exercices pratiques concernant le travail en équipe et la production participative d'idées.

/// MÉTIERS ET DÉBOUCHÉS

L'intitulé «Métiers de la culture» désigne des réalités professionnelles diverses, pas toujours bien définies du fait de leurs missions souvent plurielles. Il est cependant possible d'en résumer les tâches les plus courants et de donner ainsi une image de la profession et de ses débouchés.

→ FONCTIONS ESSENTIELLES

→ **Celle de responsable : diriger, orienter, concevoir, décider...**

Gérer des projets culturels publics dans toutes leurs dimensions (politiques, urbanistiques, économiques, artistiques, sociales, environnementales, ...); assembler des partenaires publics et privés autour de projets communs; inscrire des projets culturels au sein de projets de territoires; être force de proposition pour des élus sur la conception et la mise en œuvre de leurs politiques culturelles; concevoir et programmer des manifestations culturelles, administrer des services, animer des équipes, ...

→ **Celle de médiateur : organiser, créer des liens, communiquer...**

Assurer la réalisation pratique d'un projet culturel en coordonnant des partenariats multiples ou différents intervenants; mettre en relation les acteurs de la vie culturelle au sein de territoires ou d'entreprises culturelles.

→ TÂCHES IMPLIQUÉES PAR LES MÉTIERS DE LA CULTURE

DPC est principalement conçue, au sein d'un master en science politique et d'un Institut d'études politiques, pour former aux métiers concernant la conception et la mise en œuvre de politiques culturelles ou de politiques publiques à dimension culturelle à l'échelle de collectivités territoriales.

◆ **LES TÂCHES DE DIRECTION CORRESPONDENT À CES MÉTIERS SONT :**

- Être responsable d'un projet ou d'un service culturel dans un territoire ou au sein d'une collectivité territoriale : relations avec les élus, les services, le public, les artistes, les responsables d'institutions culturelles, les associations, les entreprises, ...
- Être responsable d'un équipement ou d'une entreprise culturelle, être chargé d'un projet ou d'un service dans un équipement ou une entreprise: définition du projet d'entreprise ou du projet artistique, négociation des financements, orientation générale, programmation, ...
- Être capable de diagnostiquer la situation culturelle d'un territoire, d'articuler des enjeux culturels avec des enjeux globaux, de concevoir des méthodes d'évaluations adaptées à une ou des politique(s) culturelle(s).

◆ **LES TÂCHES PLUTÔT ORIENTÉES VERS LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS :**

- Programmer et réaliser un projet culturel (ou à dimension culturelle), une manifestation artistique : plan de financement, organisation matérielle, contrôle de gestion, contact avec les artistes, rémunération des intervenants, communication, mise en espace ou en musique...
- Travailler avec des publics, accompagner des porteurs de projets, valoriser des expressions culturelles, soutenir des parcours artistiques - amateurs ou professionnels - diagnostiquer des enjeux culturels pour des populations ou des territoires.
- Organiser l'accueil : mise en espace, aménagement de salle, billetterie, logistique, gestion des relations avec les relais, réception du public...
- Gérer le fichier des abonnés, les relations avec le public, avec la presse... Sensibiliser le public, participer à la formation : art contemporain, livre, musique... Rechercher des financements, promouvoir le mécénat, développer les relations avec les entreprises.

◆ **TYPES DE MÉTIERS**

- Directeur/trice des affaires culturelles dans une collectivité territoriale... Attaché-e territorial-e dans un service culturel, chargé de mission dans une agence culturelle régionale ou départementale, conseiller culturel d'un-e élu-e, chargé-e de la culture dans un service de coopération internationale décentralisée, chargé-e pour les financements culturels européens, ...
- Administrateur/trice, secrétaire général(e) d'une organisation culturelle ; chargé(e) de relations avec le public ou de la communication ; chargé(e) de production ou de programmation dans une compagnie de danse, de théâtre ou une entreprise culturelle, agent de développement culturel, agent du patrimoine, responsable d'un équipement ou d'un site patrimonial.

◆ **DOMAINES CONCERNÉS**

Ils recouvrent principalement le secteur public et plus particulièrement celui des collectivités territoriales. Ils concernent les différentes disciplines de la création artistique ainsi que l'ensemble des domaines patrimoniaux. Les industries culturelles (cinéma et édition en particulier) ne sont traitées que dans le cadre des stages. Les médias ou les entreprises strictement privées sont hors du cadre de cette formation. Mais de plus en plus, les métiers de la culture s'orientent selon des logiques transversales, de décloisonnement (culture et politique de la ville; culture et développement local ; culture et développement durable : emploi culturel ; culture, mémoire et identité ; dialogue interculturel à l'échelle d'une métropole ou d'une coopération internationale, etc).

◆ **RÉSEAU PROFESSIONNEL**

Les partenaires professionnels de la spécialité et de nombreuses organisations culturelles nous proposent chaque année des stages et nous informent régulièrement de leurs offres d'emploi. Cette fidélité nous permet d'offrir aux étudiants un véritable service à l'emploi que complète l'activité de l'Espace Carrière de Sciences Po Grenoble.

L'Observatoire des Politiques Culturelles (OPC) de Grenoble met en oeuvre l'option Cadres Culturels Territoriaux, soit l'année 5 (M2) en formation continue de la spécialité Direction de Projets Culturels. Pour des informations précises à son sujet, voir: <http://www.observatoire-culture.net/>. Jean-Pascal Quilès ou Alice-Anne Jeandel : +33 4 76 44 33 26. La formation continue de l'OPC a suscité la création d'un réseau d'anciens très important irriguant de nombreuses collectivités territoriales ainsi que des réseaux professionnels internationaux. Ces réseaux constituent également des ressources essentielles pour les étudiants issus de la formation initiale.

/// CONTACTS

→ *Responsable de la spécialité*

Philippe TEILLET

Maître de conférences en Science politique, Sciences Po Grenoble

Tél. 04 76 82 60 54

philippe.teillet@sciencespo-grenoble.fr

→ *Scolarité*

Hayat HNIDA

hayat.hnida@sciencespo-grenoble.fr

Tél. 04 76 82 60 02

Fax 04 76 82 60 31

**INSTITUT D'ÉTUDES
POLITIQUES DE GRENOBLE**

BP 48 - 38040 Grenoble cedex 9

Tél. 04 76 82 60 00

www.sciencespo-grenoble.fr

→ *Accès Tramway*

Lignes B et C

arrêt : Bibliothèques universitaires